

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Biodiversité
Eau et Forêt

Unité Milieux Naturels -
Biodiversité et Forêt

Arrêté n° 12-2019-12-24-002 du 24 décembre 2019

Objet : Fixation du nombre des lieutenants de louveterie du département de l'Aveyron pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu les articles L 427-1 à L 427-7 du code de l'environnement,
- Vu les articles R 427-1 à R 427-21 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019,
- Vu la réunion de concertation du 16 octobre 2019 entre la direction départementale des territoires, l'office national de la forêt, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, la fédération départementale des chasseurs, la louveterie départementale et la profession agricole,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Aveyron.

Arrête

Article 1er : Le nombre de lieutenants de louveterie titulaires dans le département de l'Aveyron est fixé à vingt-huit pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être déféré au Tribunal administratif de Toulouse. Cette saisine peut être effectuée dans l'application informatique "Télérecours citoyens" sur le site internet www.telerecours.fr en application des dispositions du décret n°2018-251 du 06 avril 2018 codifiées à l'article R414-6 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois suivant la notification ou la publication au recueil des actes administratifs.

Article 3: La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressée à :

- messieurs les lieutenants de louveterie
- monsieur le sous-préfet de Millau,
- madame la sous-préfète de Villefranche de Rouergue,
- monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs,
- monsieur le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- monsieur le chef du service départemental de l'agence française de la biodiversité

- monsieur le chef d'agence interdépartementale de l'office national des forêts,
- monsieur le président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron,
- monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Aveyron,
- mesdames et messieurs les maires des communes du département de l'Aveyron,

